

# AVIS DE CONVOCATION

## CONSEIL DES ÉCOLES PUBLIQUES DE L'EST DE L'ONTARIO

### MEMBRES DU CONSEIL

**Denis M. Chartrand**

**Président**

Orléans, Beacon Hill,  
Cyrville

**Roda Muse**

**Vice-présidente**

Cumberland

**Lise Benoit-Léger**

Stormont, Dundas,  
Glengarry

**Louis Carrière**

Élève conseiller

**Lucille Collard**

Rideau-Vanier,  
Rideau-Rockcliffe

**Gilles Fournier**

Prescott

**Marielle Godbout**

Somerset, Rivière,  
Capitale, Alta Vista

**Rachel Laforest**

Hastings, Prince Edward,  
Lennox et Addington,  
Frontenac, Leeds et Grenville

**Jacinthe Marcil**

Kanata-Nord, West Carleton-  
March, Baie, College,  
Knoxdale-Merrivale,  
Kitchissippi

**Samia Ouled Ali**

Barrhaven, Stittsville-Kanata-  
Ouest, Osgoode, Rideau-  
Goulburn, Gloucester-Nepean-  
Sud, Kanata-Sud

**Marc Roy**

Innes, Gloucester-Southgate

**Colette Stitt**

Lanark, Renfrew,  
Canton South-Algonquin

**Pierre Tessier**

Russell

**Yasmine Zemni**

Élève conseillère

### RÉUNION ORDINAIRE

<b>Date</b>	le mardi 17 décembre 2019	
<b>Lieu</b>	Siège social du CEPEO, 2445, boulevard St-Laurent, Ottawa, ON K1G 6C3	
<b>17 h</b>	Repas (pour membres du Conseil et de la gestion)	Salon du personnel (B1)
<b>18 h</b>	Comité plénier à huis clos restreint	Salle à huis clos
<b>18 h 30</b>	Comité plénier à huis clos	Salle à huis clos
<b>19 h</b>	Réunion en public	Salle du Conseil

### SONT CONVOQUÉS

#### Présidence et vice-présidence

#### Membres du Conseil

<b>Direction de l'éducation et secrétaire-trésorière</b>	É. Dumont
<b>Surintendances</b>	A.H. Aïdouni, C.C. Bouchard, A. Mahoney, S.C.R. Tremblay et S. Vachon
<b>Secrétaire de séance</b>	S. Houde

### SONT INVITÉS

<b>Directions de services administratifs</b>	S. Brabant, M. Chrétien, F. Laperle, É. Lessard, M. Routhier Boudreau, D. Ryan
<b>Personnel administratif</b>	T. Gray

### TÉLÉCONFÉRENCE

<b>OTTAWA</b>	613-691-2576	<b>Numéro de conférence</b> (à composer lentement)  <b>Public : 9059841#</b> <b>Huis clos : voir courriel</b> Pour le besoin d'aide d'un opérateur pendant la conférence, appuyer sur les touches *0, ou veuillez composer le 1-866-544-2044
<b>NORTH BAY</b>	705-482-0954	
<b>SUDBURY</b>	705-585-2200	
<b>TORONTO</b>	647-943-2993	
<b>WINDSOR</b>	226-783-0463	

SI VOUS SOUHAITEZ PARTICIPER À LA RÉUNION VIA TÉLÉ-CONFÉRENCE OU VIA VIDÉO-CONFÉRENCE VEUILLEZ COMMUNIQUER AVEC SOLANGE HOUDE À SOLANGE.HOUE@CEPEO.ON.CA OU TARA GRAY À TARA.GRAY@CEPEO.ON.CA DÈS QUE POSSIBLE

*Si vous avez besoin d'aide supplémentaire afin de profiter pleinement de la réunion, veuillez nous en informer en communiquant avec nous.*

La direction de l'éducation et secrétaire-trésorière,




Conseil des  
écoles publiques  
de l'Est de l'Ontario



**ORDRE DU JOUR  
RÉUNION ORDINAIRE DU CONSEIL  
LE 17 DÉCEMBRE 2019**

**1. Ouverture de la réunion et appel nominal**

- 1.1 Déclaration de conflits d'intérêts
- 1.2 Absences autorisées

**2. Séance en Comité plénier à huis clos**

**REPRISE DE LA RÉUNION PUBLIQUE À 19 H  
Reconnaissance du territoire autochtone**

**3. Questions de l'assistance**

**4. Audition et réception des délégations**

**5. Audition et réception des présentations**

- 5.1 L'éco-responsabilité dans notre école | é.s.p. Gisèle-Lalonde 1-7
- 5.2 Camp d'été pédagogique 2019 de la 1<sup>ère</sup> à la 6<sup>e</sup> année 8-19

**6. Adoption de l'ordre du jour**

**7. Adoption des procès-verbaux**

- 7.1 Réunion ordinaire du Conseil, le 26 novembre 2019 20-29
- 7.2 Réunion annuelle d'organisation, le 3 décembre 2019 30-33

**8. Rapport des suivis et questions découlant des procès-verbaux 34**

**9. Étude des questions pour décisions et rapport des comités**

- 9.1 Rapport du Comité plénier à huis clos, le 17 décembre 2019 Séance tenante
- 9.2 Nominations aux Comités du Conseil 35-37
- 9.3 Nouvelle politique ADC39\_Exclusion scolaire 38-44
- 9.4 Nouvelle politique ELE11\_Utilisation d'animaux d'assistance 45-46
- 9.5 Révision de la politique FON02\_Politique environnementale 47-51

**10. Questions mises à l'étude pour décision ultérieure**

**11. Avis de propositions et dépôt des questions des membres**

**12. Rapports d'information**

- |  |       |
|--|-------|
| 12.1 Programmes d'actualisation linguistique en français (ALF) et d'appui aux nouveaux arrivants (PANA)    | 52-58 |
| 12.2 Coûts d'impression et d'expédition de la documentation pour les réunions du Conseil et de ses comités | 59-61 |
| 12.3 De la direction de l'éducation et secrétaire-trésorière   |       |
| 12.4 De la présidence  |       |
| 12.5 De la vice-présidence   |       |
| 12.6 Des élèves conseillers scolaires et du RECFO  |       |
| 12.7 Des membres   |       |
| 12.8 ACEPO   FNCSF   |       |

**13. Retour en Comité plénier et rapport public (s'il y a lieu)**

**14. Levée de la réunion**



# L'éco-responsabilité dans notre école

Réunion ordinaire du Conseil  
Le 17 décembre 2019

## *Gisèle-Lalonde, incubatrice d'initiatives écologiques au CEPEO*





## Historique du Club Enviro



Le premier Club environnement est fondé il y a 16 ans par deux élèves, Nicolas Parent et Gabriel Tourigny, sous la supervision de Mme Arlène Dubois (enseignante).

L'équipe plante le premier potager scolaire à l'arrière du pavillon.

Nicolas réalise un stage COOP avec la coalition jeunesse du Club Sierra. Il développe avec les membres du club ce qui deviendra le Programme écoécoles de l'Ontario. G-L sera une pionnière pour évaluer la durabilité des écoles.

## L'environnement est au cœur de nos activités pédagogiques!

Création du  
Projet Karyne  
par la famille  
Maisonneuve

2007

Installation  
d'une éolienne  
et 6 panneaux  
solaires

2007

Création d'un  
bassin à l'arrière  
de l'école pour  
débuter une  
course de  
bateaux solaires

2009

Première  
course de  
voitures  
solaires

2009

## L'environnement est au cœur de nos activités pédagogiques!

Ouverture de  
la serre solaire

2012



Transfert des  
potagers sur le  
terrain de la  
serre

2013

Création de la  
forêt comestible  
(projet  
communautaire)

Printemps 2018

Construction  
de la sphère de  
la vie

2018



## Le club environnement et son engagement...

- Participation à la COP21 jeunesse à Montréal en 2016
- Première école secondaire du CEPEO à être certifiée platine dans le cadre du programme Écoécoles de l'Ontario (printemps 2017)
- Depuis septembre 2018, nous avons deux Clubs environnement!
- Création de campagnes de sensibilisation au sein de l'école:
  - Classement des déchets et du recyclage
  - Transport actif
  - Appui aux jardins et à la serre
  - Protection des abeilles
  - Participation aux journées systémiques
  - Boutique éphémère
  - Établissons des liens avec la communauté



## Inauguration de notre ruche

- Travail long et ardu.
- Idée des élèves de sciences de Mme Dubois suite à l'études des effets des néonicotinoïdes sur les populations d'abeilles.
- Été 2017 - premier partenariat avec Gees bees Honey (ruche installée à Carp)
- Été 2019 - Notre ruche est enfin installée aux serres Robert Plante à Navan
- Novembre 2019 - Visite de Marianne à notre école et distribution des pots de miel.
- Effet boule de neige, de plus en plus d'écoles souhaitent avoir une ruche!



- Plantations complémentaires - 12 plants de houblon
- Ruche pédagogique



## La forêt comestible

- Qu'est-ce qu'une forêt comestible?
- Idée de Rachelle Lecours, présidente de l'association communautaire de notre quartier (ACGA)
- Projet piloté par Mme Bengle en collaboration avec les élèves et divers organismes.
- Article paru dans [le Droit](#)



## L'environnement est intégré dans notre culture d'école...

- Des 7e ont donné un atelier aux élèves de Séraphin-Marion sur les nettoyeurs domestiques et les effets sur l'environnement et la santé. Puis ils ont fabriqué un nettoyant naturel à base de vinaigre, d'agrumes et de fines herbes de nos jardins
- Les élèves d'alimentation déshydratent les produits du jardins et les surplus en classe pour en faire de la tisane.





- La serre est un laboratoire de sciences
- Les élèves de techno collaborent aux projets écologiques
- Les élèves ont fait un répertoire des arbres sur le terrain de l'école dans le cadre de l'étude des écosystèmes et ils les ont identifiés à l'aide d'un porte-clef



- Échange entre écoles de la région (Earl-of-March et Sir Guy) - novembre 2019
- Midis conférences - Les amis de Mer bleue et le Club enviro 7-8
- On apprend à l'extérieur bien confortable dans nos superbes chaises
- Partenariat avec le collège La Cité





## Encore à venir d'ici la fin de l'année 2019-2020

- Piano de l'atelier de bois (classe de technologie de M. Patrick Villard) Belle application des 3 R !
- Projet d'évolution de l'art, sous forme de tableaux qui seront créés au 2e semestre (classes d'art de Mme Lise Dufort). Ces tableaux seront installés dans la forêt comestible au printemps 2020.

## Nos rêves et nos aspirations...

- Développer un système d'irrigation efficace pour les jardins et la forêt comestible. (Secteur science)
- Projet du sentier forestier (Kelsey King et le Club enviro secondaire)
- Offrir des repas santé provenant de nos récoltes à nos élèves
- Un projet d'aquaponie
- Création d'une petite pépinière pour favoriser la reproduction et la pousse d'arbres et création d'un champs de fleurs indigènes pour les papillons
- Une classe extérieure pour les élèves de l'intermédiaire





## Suivez-nous!



[École secondaire publique Gisèle-Lalonde](#)



[@verte\\_e](#)



[@alimentationgl](#)

Conseil des écoles publiques de l'Est de l'Ontario

ÉCOLES DE CHOIX | CONSEIL DE CHOIX

CEPEO.ON.CA

# Camp d'été pédagogique 2019



## de la 1<sup>ère</sup> à la 6<sup>e</sup> année

Réunion du Conseil  
Le mardi 17 décembre 2019



## CAMP D'ÉTÉ PÉDAGOGIQUE

- Programme subventionné par CODE (*Council of Ontario Directors of Education*) en collaboration avec l'équipe responsable du Programme d'été de la *Division du rendement des élèves du ministère de l'Éducation*
- Offert au CEPEO depuis 5 ans
- À chaque année, le camp accueille environ 60 élèves

CEPEO.ON.CA

Conseil des écoles publiques de l'Est de l'Ontario

ÉCOLES DE CHOIX | CONSEIL DE CHOIX

## OBJECTIFS

- Soutenir l'apprentissage et les acquis des élèves en littératie (lecture, écriture et communication orale) en offrant un programme de 45 heures sur une période de trois semaines (2 au 19 juillet 2019)
- Offrir des activités ludiques visant non seulement le développement de la maîtrise de la langue mais aussi l'acclimatation culturelle - c'est un camp d'été après tout!
- Monitorer le progrès des élèves à l'aide d'outils d'évaluation (GB+)

## CHOIX DES ÉCOLES ET DES ÉLÈVES



- Élèves de 1<sup>re</sup>, 2<sup>e</sup>, 3<sup>e</sup>, 4<sup>e</sup> et 5<sup>e</sup> année
- Rendement sous la norme provinciale en lecture et en écriture et sous les seuils systémiques de pistage en matière de littératie
- Élèves qui peuvent bénéficier d'un appui supplémentaire en communication orale
- Élèves dont les parents soutiennent leur participation tout au long des 3 semaines

## ÉQUIPES DU CAMP D'ÉTÉ

- 1 direction
- 1 coordination
- 1 équipe pédagogique par école formée de :
  - 1 responsable de site
  - 3 enseignant(e)s
  - 4 moniteurs/monitrices

## Partenariats riches en apprentissages



**Collaboration avec les orthophonistes et les TÉE**

## Animation culturelle



**On met les mains à la pâte**

CEPEO.QR.CA

Conseil des écoles publiques de l'Est de l'Ontario  
ÉCOLES DE CHOIX | CONSEIL DE CHOIX

## Zumba



**Fabrication de masques**

Conseil des écoles publiques de l'Est de l'Ontario  
CONSEIL DE CHOIX

## IMPACTS SUR L'APPRENTISSAGE



La lecture guidée quotidienne a permis aux élèves de progresser à partir de la donnée initiale fournie par l'école. Les enseignants ont gardé des traces de leurs observations tout au long et ont pu fournir un enseignement personnalisé selon les besoins.

## IMPACTS SUR L'APPRENTISSAGE

Un élève de 4<sup>e</sup> année



Jour 1  
je planifie  
mon texte



Jour 2  
Je rédige mon  
texte

Les élèves se sont familiarisés avec les stratégies utilisées par de vrais auteurs afin d'écrire leurs "petits moments". En communiquant leurs idées à l'oral, ils développent leur confiance et arrivent à écrire des textes plus riches et intéressants. Ils ont tellement aimé écrire que souvent ils ne voulaient pas arrêter d'écrire lors des pauses ou des rotations.

## Un modèle gagnant



Les élèves étaient regroupés selon leurs besoins à partir de données (GB+ / TACLEF). À tous les jours ils travaillaient en petits groupes guidés en la communication orale, lecture, écriture, enrichissement de vocabulaire et étude de mots. Chaque groupe était appuyé par un moniteur, un enseignant ou une orthophoniste afin de recevoir un enseignement ciblé et intensif.

CEPEO.QR.CA

Conseil des  
Écoles catholiques  
de l'Est de l'Ontario  
ÉCOLES DE CHOIX | CONSEIL DE CHOIX



Les élèves se sont épanouis lors du camp et s'expriment avec plus de confiance en utilisant des mots justes et plus précis lorsqu'on leur donne une voix.

Voici un échantillon audio d'un élève qui nous est arrivé non conversant et qui exprime ses idées avec fierté.

[Audio Riad](#)

Riad, un artiste, un sportif



Il est artiste de notre beau logo

## Un modèle inspirant

Le CFORP est venu nous rendre visite afin de s'inspirer de notre modèle de camp d'été pour créer une capsule qui sera utilisée lors du cours QA ALF/PANA offert aux enseignants à travers la province.

### Camp de Littérature du CEPEO



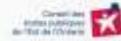
Le conseil des écoles publiques de l'Est de l'Ontario (CEPEO) a l'honneur de vous inviter à participer à notre camp de litté- rature d'été. Le camp de litté- rature d'été est un camp d'été pour les enfants de 6 à 12 ans. Le camp de litté- rature d'été est un camp d'été pour les enfants de 6 à 12 ans. Le camp de litté- rature d'été est un camp d'été pour les enfants de 6 à 12 ans.

# Liens avec la communauté

## CentrepoinTE Library



Ateliers animés par des bibliotechnicien(e)s ont été offerts



CONSEIL DE CHOIX



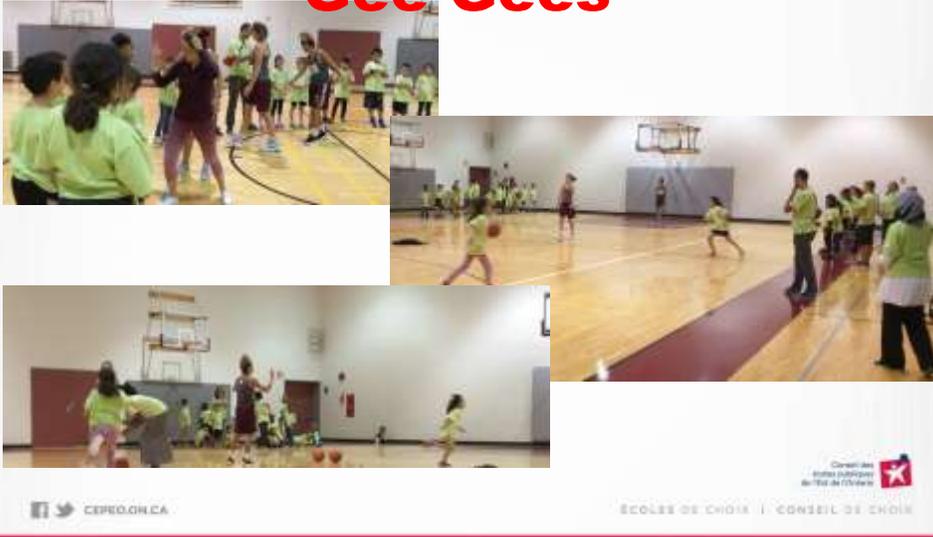
# Ateliers scratch

CEPEO.ON.CA



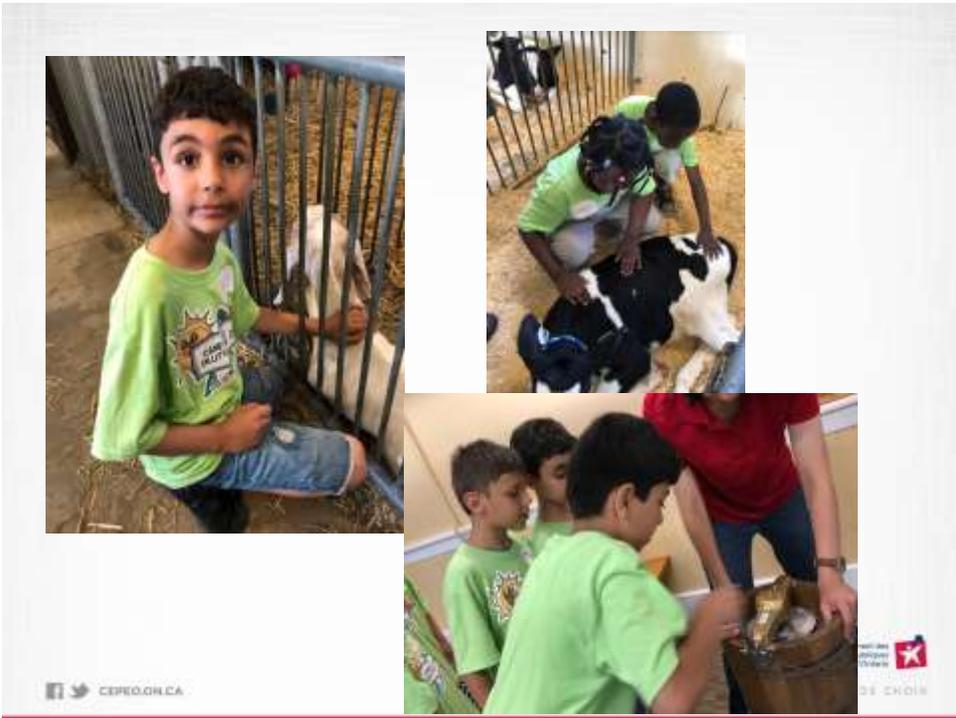
ÉCOLES DE CHOIX | CONSEIL DE CHOIX

# Ballon-panier avec l'équipe féminine des Gee Gees



# Une visite au Musée de l'agriculture et de l'alimentation du Canada





# Des activités ludiques et authentiques



**ballons d'émotions**

# Apprentissage par expérience



# Vivre des activités en français



  [CEPEO.ORG.CA](http://CEPEO.ORG.CA)

Écoles publiques de l'Est de l'Ontario  
ÉCOLES DE CHOIR | CONSEIL DE CHOIR



**PROCÈS-VERBAL  
RÉUNION ORDINAIRE DU CONSEIL  
LE 26 NOVEMBRE 2019  
ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE ET SECONDAIRE PUBLIQUE MAURICE-LAPOINTE  
17, PROMENADE BRIDGESTONE, KANATA, ONTARIO K2M 0E9**

---

**APPEL NOMINAL :**

<b>Présidence :</b>	D.M. Chartrand
<b>Membres :</b>	L. Benoit-Léger, G. Fournier, M. Godbout (audioconférence), R. Laforest (départ 19 h 06), J. Marcil, R. Muse, S. Ouled Ali, C. Stitt et P. Tessier
<b>Élèves conseillers scolaires :</b>	L. Carrière et Y. Zemni
<b>Directrice de l'éducation et secrétaire-trésorière :</b>	É. Dumont
<b>Personnel administratif :</b>	A.H. Aïdouni, C.C. Bouchard, T. Gray, F. Laperle, É. Lessard (18 h 37), A. Mahoney, M. Routhier Boudreau, S.R.C. Tremblay et S. Vachon
<b>Secrétaire de séance :</b>	S. Houde
<b>Absence autorisée :</b>	L. Collard et M. Roy
<b>Invités :</b>	De l'é.é.s.p. Maurice-Lapointe : Iftin Osman, direction Zeina Nur, présidente du conseil d'école Rabia Almace, vice-présidente du conseil d'école Michelle Harding, membre du comité d'infrastructure P. Renaud, CPA, CA, associé à la firme Marcil Lavallée

**1. Ouverture de la réunion et appel nominal**

Le président déclare la réunion ouverte à 17 h 30.

**1.1 Déclaration de conflits d'intérêts**

Sans objet

**1.2 Absences autorisées**

**Résolution 142-19**

La conseillère Muse, appuyée par le conseiller Fournier, propose

**QUE soit autorisée l'absence de la conseillère Collard et du conseiller  
Roy de la réunion ordinaire du Conseil du 26 novembre 2019.**

**Adopté**

## 2. Séance du Comité plénier à huis clos

### Résolution 143-19

La conseillère Muse, appuyée par le conseiller Fournier, propose

**QUE le Conseil se constitue en séance du Comité plénier à huis clos à 17 h 31.**

**Adopté**

Les membres reprennent les délibérations en réunion publique à 19 h 17. Le président procède à la lecture de la reconnaissance du territoire autochtone, souhaite la bienvenue aux gens du public et remercie le personnel de l'é.é.s.p. Maurice-Lapointe de leur accueil chaleureux.

## 3. Questions de l'assistance

Sans objet

## 4. Audition et réception des délégations

### 4.1 Direction et conseil d'école de l'é.é.s.p. Maurice-Lapointe

Le président invite le directeur de l'école à s'adresser au Conseil. M. Osman remercie les membres du Conseil et la gestion pour les rénovations qui ont été faites à l'école ainsi que pour les équipements fournis. Tout cela permet le bon fonctionnement de l'école malgré les défis rencontrés à cause de la surpopulation. Il présente Mme Nur, Mme Almace et Mme Harding du conseil d'école.

Mme Nur remercie le Conseil pour les travaux qui ont été réalisés à ce jour et souligne les points suivants qui demeurent des causes d'inquiétude :

- Les caméras installées, mais non fonctionnelles;
- Une salle de toilettes toujours pas accessible;
- Éclairage extérieur insuffisant;
- Débarcadère des autobus et stationnement trop achalandés;
- Rampe pour les portatives manquante.

Le président remercie les représentantes du conseil d'école de leur présentation et de leurs questions. Il note que la surpopulation de l'école témoigne de sa réussite incontestable et que les pressions politiques vers les élus provinciaux exercées de la part du conseil d'école sont la meilleure approche qui puisse être prise. Il souligne une présentation des priorités en immobilisations du CEPEO au ministre de l'Éducation il y a deux semaines à Toronto.

Le surintendant Aïdouni fera une mise à jour complète de la situation en ce qui a trait aux points mentionnés lors de sa visite à l'école le 27 novembre prochain.

## 5. Audition et réception des présentations

### 5.1 États financiers vérifiés 2018-2019

Le président, à la demande de la direction de l'éducation, invite M. Renaud à présenter les états financiers pour l'exercice terminé le 31 août 2019.

Le président remercie M. Renaud de sa présentation et du travail accompli dans ce dossier.

### 5.2 Cybersécurité

Le président, à la demande de la direction de l'éducation, invite le directeur du Service informatique, M. Étienne Lessard, à faire une présentation portant sur la sensibilisation à la cybersécurité et la formation annuelle systémique qui a été déployée via Connexité durant le mois d'octobre dernier.

Un plan de formation pour rejoindre les élèves du Conseil est en développement.

Le président remercie M. Lessard de la présentation.

### 5.3 Créatech : Makerspace à l'é.é.s.p. Maurice-Lapointe

Une vidéo portant sur le projet "Makerspace" est présentée.

L'an dernier, des élèves de l'école ont remporté la première *Bourse Tablettistes* de TFO. D'une valeur de 10 000 \$, cette bourse a permis la réalisation de leur projet « Makerspace pour les élèves, par des élèves ! ». Le laboratoire de créativité technologique pour tous les élèves de l'école a été nommé la « Créatech ».

Un projet d'apprentissage authentique, la créatech a permis aux élèves impliqués de travailler de manière collaborative et innovante. Le projet inclut aussi une plateforme d'appui permettant aux élèves des autres écoles de réaliser leur propre Makerspace.

Une discussion prend place au cours de laquelle le surintendant Aïdouni remarque l'existence d'initiatives diverses dans plusieurs des écoles du CEPEO, ce qui permet de développer les compétences globales des élèves.

## 6. Adoption de l'ordre du jour

### Résolution 144-19

Le conseiller Fournier, appuyé par la conseillère Ouled Ali, propose

**QUE soit adopté l'ordre du jour de la réunion ordinaire du Conseil du 26 novembre 2019.**

**Adopté**

## 7. Adoption du procès-verbal

### 7.1 Réunion ordinaire du Conseil, le 29 octobre 2019

#### Résolution 145-19

La conseillère Stitt, appuyée par le conseiller Tessier, propose

**QUE soit adopté le procès-verbal de la réunion ordinaire du Conseil du 29 octobre 2019.**

**Adopté**

## 8. Rapport des suivis et questions découlant des procès-verbaux

Les membres prennent connaissance du rapport des suivis.

1	<b>Étudier la possibilité de tenir une conversation, via le Web, avec la jeune activiste Greta Thunberg.</b>
	Le point sera traité en temps opportun.
2	<b>Préparer une analyse de coûts, incluant les ressources humaines, en prévision d'une discussion portant sur la documentation électronique versus papier pour les réunions du Conseil et de ses comités.</b>
	Le point sera traité en décembre 2019.
3	<b>Partager des messages-clés avec les directions d'écoles et les conseillers scolaires sur les mesures de sécurité et les stratégies pour contrer l'intimidation dans nos écoles</b>
	La gestion a répondu via le gabarit de réponses aux membres le 19 novembre 2019. Le point sera retiré du tableau.
4	<b>Fournir le comparatif 2017-2018 de la progression des cohortes entre les tests de mathématiques de 3<sup>e</sup> et 6<sup>e</sup> année</b>
	La gestion a répondu via le gabarit de réponses aux membres le 19 novembre 2019. Le point sera retiré du tableau.

## 9. Étude des questions pour décision et rapports des comités

### 9.1 Rapport du Comité plénier à huis clos, le 26 novembre 2019

#### Résolution 146-19

La conseillère Stitt, appuyée par la conseillère Benoit-Léger, propose

**QUE soit reçu le rapport RH19-21 portant sur les mouvements de personnel du 1<sup>er</sup> au 31 octobre 2019.**

**Adopté**

## **9.2 Rapport et recommandations du Comité de l'éducation autochtone du 5 novembre 2019**

Suite à une question de la conseillère Marcil, la surintendante Tremblay précise que les changements proposés sont un élargissement de la membricité afin d'avoir une meilleure représentativité de la communauté.

La conseillère Muse demande s'il y a beaucoup de changements pour le CEPEO dans le nouveau Plan d'action. La conseillère Stitt répond qu'il y en a peu et qu'une présentation du Plan sera faite au Conseil en début 2020.

### **Résolution 147-19**

La conseillère Ouled Ali, appuyée par la conseillère Stitt, propose

**QUE soient reçus les rapports suivants :**

**Rapport et recommandations du Comité de l'éducation autochtone du 5 novembre 2019;**

**SUR19-59\_Nouvelle structure de membricité du Comité de l'éducation autochtone;**

**SUR19-60\_Plan d'action du conseil scolaire (PAC) pour l'éducation autochtone 2019-2020;**

**SUR19-61\_Rapport final du plan d'action du conseil scolaire (PAC) pour l'éducation autochtone 2018-2019;**

**Rapport d'activités de la conseillère pédagogique.**

**Adopté**

### **Résolution 148-19**

La conseillère Muse, appuyée par la conseillère Stitt, propose

**QUE soit adopté le Plan d'action du conseil scolaire (PAC) pour l'éducation autochtone 2019-2020.**

**QUE soit présenté au Conseil le Plan d'action du conseil scolaire (PAC) pour l'éducation autochtone 2019-2020.**

**Adopté**

### **Résolution 149-19**

La conseillère Ouled Ali, appuyée par la conseillère Stitt, propose

**QUE soit annulée la réunion du 21 janvier 2020 et que la prochaine ait lieu le 3 mars 2020.**

**Adopté**

### **9.3 Rapport et recommandations du CCED, le 19 novembre 2019**

#### **Résolution 150-19**

La conseillère Benoit-Léger, appuyée par la conseillère Stitt, propose

**QUE soient reçus les rapports suivants :**

**Rapport et recommandations du Comité consultatif pour l'enfance en difficulté du 19 novembre 2019;**

**SUR19-63\_Sélection d'un membre du CCED comme membre délégué au Comité consultatif systémique en équité et droits de la personne;**

**SUR19-64\_Nomination d'un membre observateur de l'AEFO;**

**SUR19-65\_Renforcer la capacité à offrir un soutien à tous les élèves ayant des besoins particuliers par le biais d'une équipe multidisciplinaire : équipe d'intervention à l'é.s.p. Gisèle-Lalonde.**

**Adopté**

#### **Résolution 151-19**

La conseillère Marcil, appuyée par la conseillère Stitt, propose

**QUE soit remise à la réunion du CCED du 18 février 2020 la nomination du membre du CCED délégué au Comité consultatif systémique en équité et droits de la personne.**

**Adopté**

#### **Résolution 152-19**

La conseillère Benoit-Léger, appuyée par la conseillère Stitt, propose

**QUE soit acceptée la nomination de M. Quirion à titre de membre observateur de l'AEFO pour le palier secondaire.**

**Adopté**

### **9.4 Approbation des états financiers vérifiés 2018-2019**

Le président invite la directrice de l'éducation à présenter le rapport.

Le conseiller Fournier remercie le surintendant des affaires, la directrice du Service des finances et son équipe pour le travail accompli dans le dossier.

#### **Résolution 153-19**

Le conseiller Fournier, appuyé par le conseiller Tessier, propose

**QUE soit reçu le rapport FIN19-27 portant sur les états financiers vérifiés pour l'exercice terminé le 31 août 2019.**

**QUE soient approuvés les états financiers vérifiés pour l'exercice terminé le 31 août 2019.**

**Adopté**

### **9.5 Politique ADE12\_Exemption des élèves pour l'enseignement de contenus spécifiques liés au curriculum d'éducation physique et santé**

Le président, à la demande de la directrice de l'éducation, invite la surintendante Tremblay à présenter le rapport et à répondre aux questions des membres.

Une discussion prend place au cours de laquelle les membres expriment certaines inquiétudes au niveau de la gestion administrative des exemptions et de la capacité du Conseil à communiquer avec les parents qui sont allophones.

La surintendante Tremblay souligne que des processus sont en place pour gérer les exemptions et que des mécanismes sont déjà déployés au sein des écoles afin de répondre aux besoins des parents allophones.

#### **Résolution 154-19**

La conseillère Stitt, appuyée par le conseiller Tessier, propose

**QUE soit reçu le rapport SUR19-70 portant sur la politique ADE12\_Exemption des élèves pour l'enseignement de contenus spécifiques liés au curriculum d'éducation physique et santé.**

**Adopté**

#### **Résolution 155-19**

La conseillère Marcil, appuyée par la conseillère Ouled Ali, propose

**QUE soit approuvée la politique ADE12\_Exemption des élèves pour l'enseignement de contenus spécifiques liés au curriculum d'éducation physique et santé.**

**Adopté**

### **9.6 Abrogation de la politique ADE11\_Fréquentation hors secteur**

Le président invite la directrice de l'éducation à présenter le rapport et à répondre aux questions des membres.

#### **Résolution 156-19**

Le conseiller Tessier, appuyé par la conseillère Muse, propose

**QUE soit reçu le rapport SUR19-72 portant sur l'abrogation de la politique ADE11\_Fréquentation hors secteur.**

**QUE la politique ADE11\_Fréquentation scolaire hors secteur soit abrogée et que ses dispositions soient intégrées dans la directive administrative ELE09-DA portant sur l'admission des élèves.**

**Adopté**

## **9.7 Révision de la politique FIN06\_ *Approvisionnement du Conseil en biens et services***

Le président, à la demande de la directrice de l'éducation, invite le surintendant des affaires à présenter le rapport. M. Vachon précise que la gestion recommande toujours la participation d'un conseiller scolaire à l'ouverture électronique des appels d'offres.

### **Résolution 157-19**

Le conseiller Tessier, appuyé par le conseiller Fournier, propose

**QUE soit reçu le rapport FIN19-32 portant sur la révision de la politique FIN06\_ *Approvisionnement en biens et services*.**

**QUE soit approuvée la politique FIN06\_ *Approvisionnement en biens et services*, telle que modifiée.**

**Adopté**

## **10. Questions mises à l'étude pour décision ultérieure**

Sans objet

## **11. Avis de propositions et dépôt des questions des membres**

Sans objet

## **12. Rapports d'information**

### **12.1 Dépenses des membres pour l'année scolaire 2018-2019**

Le président invite la directrice de l'éducation à présenter le rapport.

#### **Résolution 158-19**

Le conseiller Fournier, appuyé par la conseillère Benoit-Léger, propose

**QUE soit reçu le rapport DIR19-18 portant sur les dépenses des membres pour l'année scolaire 2018-2019.**

**Adopté**

### **12.2 Allocation des membres pour la période du 1<sup>er</sup> décembre 2019 au 30 novembre 2020**

Le président invite la directrice de l'éducation à présenter le rapport.

#### **Résolution 159-19**

Le conseiller Fournier, appuyé par la conseillère Marcil, propose

**QUE soit reçu le rapport FIN19-31 portant sur l'allocation des membres pour la période du 1<sup>er</sup> décembre 2019 au 30 novembre 2020.**

**Adopté**

### **12.3 Effectifs nominaux préliminaires au 31 octobre 2019**

Le président invite la directrice de l'éducation à présenter le rapport.

#### **Résolution 160-19**

La conseillère Marcil, appuyée par le conseiller Tessier, propose

**QUE soit reçu le rapport SUR19-68 portant sur les effectifs nominaux préliminaires au 31 octobre 2019 du CEPEO.**

**Adopté**

### **12.4 Octroi de contrats de 250 000 \$ à 999 999 \$ pour la période du 1<sup>er</sup> juin au 31 octobre 2019**

Le président invite la directrice de l'éducation à présenter le rapport.

#### **Résolution 161-19**

Le conseiller Fournier, appuyé par la conseillère Ouled Ali, propose

**QUE soit reçu le rapport FIN19-30 portant sur l'octroi des contrats d'une valeur de 250 000 \$ à 999 999 \$ pour la période du 1<sup>er</sup> juin au 31 octobre 2019.**

**Adopté**

### **12.5 De la directrice de l'éducation et secrétaire-trésorière**

Les membres reçoivent le rapport d'activités de la directrice de l'éducation et en prennent connaissance. Mme Dumont remercie toute l'équipe de l'é.é.s.p. Maurice-Lapointe pour son accueil chaleureux.

### **12.6 De la présidence**

Les membres reçoivent le rapport d'activités de la présidence et en prennent connaissance.

### **12.7 De la vice-présidence**

Sans objet

### **12.8 Des élèves conseillers scolaires**

Les membres reçoivent le rapport d'activités des élèves conseillers scolaires et en prennent connaissance.

L'élève conseillère Zemni mentionne que dans un souci d'équité, les membres du RECFO ont voté en faveur d'alterner les lieux des rencontres du regroupement, soit entre Ottawa, Toronto et Sudbury.

L'élève conseiller Carrière informe les membres que lors de la dernière rencontre du Sénat, un membre a été délégué aux fins de représentation pour siéger sur le nouveau Comité consultatif en équité et droits de la personne. Dorénavant, les nouveaux membres du Sénat bénéficieront de l'appui d'une ou d'un mentor.

## 12.9 Des membres

La conseillère Ouled Ali souligne qu'elle a participé au Gala du Centre somalien pour les services à la famille qui a eu lieu le 22 novembre dernier. Elle souligne la présence du nouveau chef de police de la ville d'Ottawa. Les organisateurs de l'événement ont remercié le CEPEO pour son soutien ainsi que pour une présence importante du CEPEO lors du Gala.

La conseillère mentionne qu'elle a accepté de siéger à un groupe d'étude de Barrhaven qui portera sur la santé mentale des jeunes. Elle partagera les mises à jour en temps opportun. Les membres félicitent la conseillère et la remercient de son implication.

## 12.10 ACEPO | FNCSF

Le conseiller Chartrand informe les membres que le Symposium sur l'éducation publique de l'ACÉPO aura lieu du 23 au 25 janvier 2020 à Toronto.

## 13. Retour en Comité plénier s'il y a lieu

Sans objet

## 14. Levée de la réunion

### Résolution 162-19

La conseillère Stitt, appuyée par la conseillère Godbout, propose

**QUE soit levée la réunion ordinaire du Conseil du 26 novembre 2019 à 20 h 54.**

**Adopté**

Le président,



Denis M. Chartrand

La direction de l'éducation,



Édith Dumont

**Renvoi : Réunion ordinaire du Conseil  
le 17 décembre 2019**



**PROCÈS-VERBAL  
RÉUNION ANNUELLE D'ORGANISATION  
LE 3 DÉCEMBRE 2019  
2445, BOULEVARD ST-LAURENT, OTTAWA, ONTARIO K1G 6C3**

---

**APPEL NOMINAL :**

<b>Présidence :</b>	D.M. Chartrand
<b>Membres :</b>	L. Benoit-Léger, G. Fournier, M. Godbout, R. Laforest, J. Marcil, R. Muse, S. Ouled Ali, M. Roy (audioconférence), C. Stitt et P. Tessier
<b>Élèves conseillers scolaires :</b>	L. Carrière et Y. Zemni
<b>Directrice de l'éducation et secrétaire-trésorière :</b>	É. Dumont
<b>Personnel administratif :</b>	A.H. Aïdouni, C.C. Bouchard, T. Gray, A. Mahoney, M. Routhier Boudreau, S.R.C. Tremblay et S. Vachon
<b>Secrétaire de séance :</b>	S. Houde

**1. Ouverture de la réunion, reconnaissance du territoire autochtone et appel nominal**

Conformément à l'article 5.04 des Règles de procédure, la secrétaire déclare la réunion ouverte à 19 h 02, préside la réunion et procède à la lecture de la reconnaissance du territoire autochtone. Elle fait l'appel nominal et souhaite la bienvenue aux personnes de l'assistance.

**2. Adoption de l'ordre du jour**

**Résolution 163-19**

La conseillère Benoit-Léger, appuyée par le conseiller Fournier, propose

**QUE soit adopté l'ordre du jour de la réunion annuelle d'organisation du Conseil des écoles publiques de l'Est de l'Ontario du 3 décembre 2019.**

**Adopté**

### 3. Nominations de scrutatrices ou scrutateurs

#### **Résolution 164-19**

La conseillère Godbout, appuyée par le conseiller Tessier, propose

**QUE soient nommés Ann Mahoney et Stéphane Vachon à titre de scrutatrice et scrutateur aux élections à la présidence et à la vice-présidence du CEPEO le 3 décembre 2019.**

**Adopté**

### 4. Élection à la présidence

La directrice de l'éducation et secrétaire-trésorière procède à l'élection de la présidence selon le processus électoral des Règles de procédure du Conseil.

#### **Résolution 165-19**

La conseillère Godbout, appuyée par la conseillère Marcil, propose

**QUE soit proposée la mise en candidature du conseiller Denis M. Chartrand à la présidence du Conseil des écoles publiques de l'Est de l'Ontario jusqu'à la prochaine réunion annuelle d'organisation.**

**Adopté**

La présidente d'élection déclare la période de mise en candidature close après avoir accepté la seule candidature, dûment proposée et appuyée, du conseiller Chartrand.

Le conseiller Chartrand accepte la mise en candidature.

Le conseiller Chartrand est nommé par acclamation au poste de président du Conseil.

### 5. Mot de la présidence

Le conseiller Chartrand remercie ses collègues de la confiance qui lui est témoignée. Il note que le CEPEO est sur une lancée vers l'excellence. Les nombreux programmes spécialisés du Conseil, l'inclusion qui se vit au quotidien, le nombre d'inscriptions qui demeure en croissance d'année en année, la construction et l'ouverture de nouvelles écoles, toutes ces réalisations sont dues au travail d'équipe qui s'effectue à tous les niveaux. Malgré les défis occasionnés par la surpopulation, les écoles du CEPEO demeurent un environnement exceptionnel où nos élèves peuvent s'épanouir.

M. Chartrand remercie, au nom de tous les conseillers scolaires, tout le personnel du CEPEO et invite les directions de services et d'écoles présentes dans la salle à passer ces remerciements à leurs équipes.

## 6. Élection à la vice-présidence

Le président invite les mises en candidature pour le poste à la vice-présidence du Conseil.

### **Résolution 166-19**

La conseillère Laforest, appuyée par la conseillère Marcil, propose

**QUE soit proposée la mise en candidature de la conseillère Roda Muse à la vice-présidence du Conseil des écoles publiques de l'Est de l'Ontario jusqu'à la prochaine réunion annuelle d'organisation.**

**Adopté**

Le président déclare la période de mise en candidature close après avoir accepté la seule candidature, dûment proposée et appuyée, de la conseillère Muse.

La conseillère Muse accepte la mise en candidature.

La conseillère Muse est nommée par acclamation au poste de vice-présidente du Conseil.

## 7. Mot de la vice-présidence

La conseillère Muse remercie les membres de la confiance qui lui est témoignée et précise que l'inclusion, l'ouverture sur le monde, l'innovation et l'ancrage dans la communauté sont autant de raisons pour lesquelles elle a choisi de poser sa candidature au poste de vice-présidence.

## 8. Constitution des comités

La constitution des comités est remise à la réunion ordinaire du Conseil du 17 décembre 2019. Les membres sont invités à remettre leur feuille de choix à la présidence.

### **Résolution 167-19**

La conseillère Laforest, appuyée par le conseiller Roy, propose

**QUE soit reportée la composition des comités du Conseil à la prochaine réunion ordinaire du Conseil.**

**Adopté**

## 9. Rapport annuel de la directrice de l'éducation

Le président, à la demande de la directrice de l'éducation, invite la directrice du Service des communications, du développement et engagement communautaire à présenter une courte vidéo portant sur les réalisations de la dernière année. Mme Routhier Boudreau remercie tous les membres du personnel qui ont participé à la réalisation du rapport annuel 2018-2019 puis, cède la parole aux surintendances qui présentent les divers aspects du rapport annuel et soulignent leurs coups de cœur pour l'année.

La directrice de l'éducation remercie le personnel enseignant et administratif, les directions et les directions adjointes de services et d'écoles pour leur travail et leur dévouement envers l'éducation en langue française et les élèves qui leur sont confiés.

**Résolution 168-19**

La conseillère Ouled Ali, appuyée par la conseillère Godbout, propose

**QUE soit reçu le rapport annuel de 2018-2019 de la directrice de l'éducation et secrétaire-trésorière du CEPEO.**

**Adopté**

**10. Levée de la réunion**

**Résolution 169-19**

La conseillère Laforest, appuyée par la conseillère Stitt, propose

**QUE soit levée la réunion annuelle d'organisation du CEPEO du 3 décembre 2018 à 19 h 40.**

**Adopté**

Le président,

La direction de l'éducation,

Denis M. Chartrand

Édith Dumont

**Renvoi : Réunion ordinaire du Conseil,  
le 17 décembre 2019**

SUIVIS						
RÉUNION ORDINAIRE DU CONSEIL						
#	DATE	No.	ACTION À PRENDRE	ÉCHÉANCE	STATUT	PORTEUR DE DOSSIER
1	24 septembre 2019		Étudier la possibilité de tenir une conversation, via le Web, avec la jeune activiste Greta Thunberg.	En temps opportun		AM
2	24 septembre 2019		Préparer une analyse de coûts, incluant les ressources humaines, en prévision d'une discussion portant sur la documentation électronique versus papier pour les réunions du Conseil et de ses comités.	décembre 2019	*	ED/TG
3	26 novembre 2019		Présenter au Conseil le Plan d'action du conseil scolaire (PAC) pour l'éducation autochtone 2019-2020.	février 2020		ST

\* Présenté à la réunion du Conseil du 17 décembre 2019



## RAPPORT CS19-02

Réunion ordinaire du Conseil

2019-12-17

**TITRE :** Nominations aux comités du Conseil

**BUT :** Présenter aux membres, pour décision, les nominations aux comités du Conseil jusqu'à la réunion annuelle d'organisation 2020

---

### RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX :

Suite à la réception des formulaires des membres, la présidence et la vice-présidence ont procédé à l'affectation des membres aux divers comités du Conseil. Les nominations, lesquelles sont effectives jusqu'à la réunion annuelle d'organisation 2020, sont présentées aux membres, pour approbation.

Un tableau sommaire est présenté à l'annexe A.

---

### RECOMMANDATIONS :

**QUE soit reçu le rapport CS19-02 portant sur les nominations aux comités du Conseil.**

**QUE soit approuvée la composition des divers comités du Conseil ainsi que la nomination à l'ACEPO jusqu'à la prochaine réunion annuelle d'organisation.**

**Comité consultatif pour l'enfance en difficulté (CCED) :**

L. Benoit-Léger, J. Marcil et C. Stitt

**Comité de vérification :**

G. Fournier, M. Godbout et P. Tessier | J. Marcil (substitut)

**Comité de l'apprentissage parallèle dirigé pour les élèves exemptés de fréquentation scolaire (CAPD) :**

M. Roy | L. Benoit-Léger (substitut)

**Comité de participation des parents (CPP) :**

J. Marcil

**Comité des appels et des audiences de renvois (CAAR) :**

G. Fournier, M. Roy et C. Stitt | M. Godbout (substitut)

**Comité consultatif en équité et droits de la personne (CCEDP) :**

S. Ouled Ali | R. Laforest (substitut)

**Comité de l'éducation autochtone (CEDAU) :**

L. Benoit-Léger, S. Ouled Ali et C. Stitt

**Comité des immobilisations :**

M. Godbout, R. Laforest et P. Tessier

**Comité d'évaluation de la direction de l'éducation :**

G. Fournier, R. Laforest, M. Roy

**Comité éco-responsable :**

P. Tessier

**Comité de sélection des directions et directions adjointes :**

S. Ouled Ali | G. Fournier (substitut)

**Comité des bourses du CEPEO :**

J. Marcil, S. Ouled Ali et P. Tessier

**Comité pour la révision des politiques :**

L. Benoit-Léger, M. Godbout et R. Laforest

**Ouverture virtuelle de soumissions :**

P. Tessier

**ACEPO :**

D.M. Chartrand et R. Muse

**Comité sur les PNMI (nomination par l'ACEPO) :**

C. Stitt

---

**INCIDENCES (financières et autres)  
ET EXPLICATIONS**

S.O.

**ÉCHÉANCE**

S.O.

---

**Le président,**



---

**Denis M. Chartrand**

**Réunion ordinaire du Conseil**

**2019-12-17**

**TITRE :** Politique ADC39\_Exclusion scolaire

**BUT :** Présenter aux membres, pour décision, la nouvelle politique ADC39 portant sur l'exclusion scolaire

---

### **RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX**

L'article 265 (1)m de la Loi sur l'éducation autorise la direction, sous réserve d'un appel au conseil, de refuser d'admettre dans une classe ou à l'école la personne dont la présence dans cette classe ou à l'école pourrait, à son avis, nuire au bien-être physique ou mental des élèves. Cette mesure n'est pas disciplinaire, mais plutôt une mesure pour assurer la sécurité dans les écoles.

Afin d'encadrer les processus liés à l'exclusion scolaire, il s'avère nécessaire de créer une politique et une directive administrative pour le CEPEO.

Vous trouverez les documents suivants en annexe :

Annexe A : La politique portant sur l'exclusion scolaire, pour décision

Annexe B : La directive administrative connexe, pour information

---

### **RECOMMANDATIONS :**

**QUE soit reçu le rapport SUR19-69 portant sur la politique ADC39\_Exclusion scolaire.**

**QUE soit adoptée la politique ADC39\_Exclusion scolaire.**

---

### **INCIDENCES FINANCIÈRES**

S.O.

### **ÉCHÉANCE**

S.O.

---

**Surintendant de l'éducation,**



**Christian-Charle Bouchard**

**Directrice de l'éducation et  
secrétaire-trésorière,**



**Édith Dumont**

**RÉSOLUTION :** CE  
**Date d'adoption :** 21 octobre 2019  
**En vigueur :** 21 octobre 2019  
**À réviser avant :**

---

1. Le Conseil des écoles publiques de l'Est de l'Ontario entend assurer le maintien d'un milieu d'apprentissage sain, respectueux et sécuritaire dans ses écoles au bénéfice de ses élèves, de son personnel et des visiteurs.
2. En ce sens, le Conseil préconise des stratégies de prévention et de renforcement positif. Lorsqu'un comportement inapproprié persiste, des interventions régulières peuvent être nécessaires pour maintenir ou pour encourager un comportement positif et pour adresser les causes sous-jacentes du comportement inapproprié.
3. Dans certains cas, le Conseil reconnaît qu'il pourrait être justifié, lorsque toute autre intervention et stratégie pour assurer la sécurité et le bien-être des élèves n'ont pas eu les résultats escomptés, pour la direction de l'école d'empêcher certains individus d'accéder à l'école ou à une ou plusieurs salles de classes de l'école.
4. Ce faisant, l'alinéa 265(1)(m) de la *Loi sur l'éducation*, telle que modifiée, autorise la direction d'école à refuser l'admission à une salle de classe ou à l'école toute personne dont la présence dans cette classe ou à l'école pourrait, à son avis, nuire au bien-être physique ou mental des élèves.
5. L'exclusion scolaire peut faire l'objet d'un appel auprès du Conseil.
6. La direction d'école doit obtenir l'approbation de la surintendance de l'éducation responsable de son école ou son mandataire avant d'avoir recours à l'exclusion scolaire d'un élève.
7. L'exclusion scolaire n'est pas imposée à titre de mesure disciplinaire à l'endroit d'un élève ; elle constitue plutôt un outil permettant à la direction d'école d'assurer le bien-être physique ou mental des élèves pendant une période déterminée et selon des modalités prescrites par la direction d'école ou la surintendance de l'éducation pour la réintégration de l'élève.

---

**RÉSOLUTION :** CE  
**Date d'adoption :** 21 octobre 2019  
**En vigueur :** 21 octobre 2019  
**À réviser avant :**

---

1. La direction d'école obtient l'approbation de la surintendance de l'éducation responsable de son école ou de son mandataire avant d'imposer une exclusion scolaire à un élève de l'école. L'avis d'exclusion scolaire est communiqué par écrit aux parents d'un élève âgé de moins de 18 ans ou à l'élève s'étant soustrait à l'autorité parentale.
2. L'avis d'exclusion scolaire est accompagné d'une copie des règles procédurales précisant les modalités entourant l'appel de l'exclusion, y compris les dates butoirs pour soumettre un avis d'appel au Conseil.
3. L'exclusion scolaire d'un élève est accompagnée de mesures permettant à l'élève de poursuivre son éducation. Un programme alternatif pouvant répondre aux besoins spécifiques de l'élève est élaboré.
4. Le parent ou tuteur de l'élève, l'élève âgé de 18 ans ou l'élève âgé de 16 ou 17 ans qui s'est soustrait de l'autorité parentale (« l'appelant ») peut interjeter appel de la décision de la direction d'école de l'exclure. Toute demande d'appel est acheminée à la Direction de l'éducation du Conseil.
5. L'avis d'appel est acheminé à la Direction de l'éducation du Conseil dans les dix (10) jours suivant la réception par l'appelant de l'avis d'exclusion scolaire. L'avis d'appel comprend tous les motifs et les faits à l'appui de la demande d'appel et une copie de toute documentation à l'appui, le cas échéant.
6. Une demande d'interjeter appel n'a pas pour effet d'imposer un sursis de la décision d'exclure l'élève.
7. À la réception d'un avis d'appel, la Direction de l'éducation ou son mandataire :
  - a. Informe la direction d'école et la surintendance de l'éducation responsable de l'école de l'appel et leur achemine une copie de l'avis d'appel ;
  - b. Accuse réception de l'avis d'appel, et invite l'appelant à une discussion sur l'exclusion scolaire ;
  - c. Obtient un résumé écrit des motifs de la décision de la direction d'école d'imposer une exclusion scolaire à l'appelant ;
  - d. Peut convoquer une réunion entre l'appelant, la direction d'école et la surintendance de l'éducation responsable de l'école ayant pour but de trouver un règlement entre les parties.

8. En l'absence d'un règlement entre les parties, le Conseil nomme trois (3) de ses membres pour former un Comité d'appel de l'exclusion scolaire (« le Comité »). Le Comité tient une audience d'appel au plus tard trente (30) jours après l'émission de l'avis d'exclusion. Le délai peut être prorogé avec le consentement des parties.
9. La Direction de l'éducation ou son mandataire s'assure que les éléments suivants soient en place avant la tenue de l'audience d'appel :
  - a. La préparation d'un dossier à l'intention du Comité faisant état des modalités suivantes :
    - i. Une copie de l'avis d'exclusion scolaire ;
    - ii. Les motifs de la décision de la direction d'école ;
    - iii. Les services en place permettant à l'élève de poursuivre son éducation pendant la durée de l'exclusion scolaire ;
    - iv. Une copie de l'avis d'appel ; et
    - v. Une copie de tout autre document jugé pertinent.
  - b. L'établissement d'une date d'audience conformément au délai prévu au paragraphe 8 ;
  - c. La convocation de l'appelant, la direction d'école et la surintendance de l'éducation responsable de l'école à l'audience prévue ;
  - d. La coordination de l'ordre du jour de la séance du Comité ; et
  - e. La remise d'une copie du document faisant état de la procédure à suivre lors de l'audience d'appel, ainsi qu'une copie des éléments précisés au paragraphe 9(a) et la date et l'heure de l'audience d'appel à l'appelant.
10. Les parties à l'audience d'appel sont :
  - a. L'appelant ; et
  - b. La direction d'école et la surintendance de l'éducation responsable de l'école.
11. L'appelant doit faire parvenir une copie des représentations écrites et tout autre document pertinent à la Direction de l'éducation ou son mandataire au plus tard deux (2) jours avant la tenue de l'audience, sauf avec permission du Comité.
12. L'audience d'appel se déroule à huis clos. La langue de travail du Comité est le français.

13. L'appelant peut avoir recours aux services d'un représentant juridique ou autre, ainsi qu'à des services de traduction simultanée, à ses frais.
14. La direction d'école et la surintendance de l'éducation responsable de l'école peuvent avoir recours aux services d'un représentant juridique et doivent en informer le conseil.
15. Le Comité peut avoir recours aux services d'un représentant juridique et d'une personne ressource désignée par la Direction de l'éducation.
16. Le Comité gère les audiences conformément à la procédure adoptée par le Conseil et l'audience se déroule dans l'ordre suivant :
  - a. La direction d'école (ou son représentant) présente les motifs à l'appui de la décision d'imposer une exclusion scolaire ;
  - b. L'appelant présente, à l'oral ou par écrit, les motifs à l'appui l'appel et le résultat souhaité.
  - c. La direction d'école a un droit de réplique.
  - d. Les membres du Comité peuvent poser des questions aux parties.
17. Aucun témoin n'est interrogé ou contre-interrogé par les parties lors de l'audience d'appel.
18. Toute personne qui, du fait de sa conduite, entrave le processus est rappelée à l'ordre ou exclue de la salle d'audience par le Comité. Le Comité peut ajourner l'audience d'appel à une autre date ou faire appel aux services policiers pour préserver l'intégrité du processus.
19. Le Comité peut, s'il est satisfait que la date de l'audience a effectivement été communiquée à l'appelant, mais que ce dernier est absent à l'audience d'appel, procéder avec l'audience d'appel en son absence.
20. Sur la prépondérance des probabilités, le Comité détermine, en fonction des représentations des parties, si la décision d'imposer une exclusion scolaire était raisonnable dans les circonstances et rend une décision :
  - a. Confirmant l'exclusion scolaire imposée, tout en modifiant ou non sa durée
  - b. Annulant l'exclusion scolaire.
21. Le Comité rend sa décision par écrit dans les dix (10) jours scolaires suivant l'audience d'appel. La décision est communiquée aux parties par la Direction de l'éducation ou son mandataire et versée au Dossier scolaire de l'Ontario.
22. La décision du Comité est finale et ne peut faire l'objet d'un appel.

## **Références**

*Code des droits de la personne*, LRO c H-19, tel que modifié.

*Loi sur l'éducation*, LRO 1990 c E.2, telle que modifiée.

Règlement de l'Ontario 472/07 : Comportement, mesures disciplinaires et sécurité des élèves.

Règlement de l'Ontario 474/00 : Accès aux lieux scolaires.

Règlement de l'Ontario 181/98 : Identification et placement des élèves en difficulté.

Politique/Programmes Note n° 119 : Élaboration et mise en œuvre de politiques d'équité et d'éducation inclusive dans les écoles de l'Ontario.

Politique/Programmes Note n° 120 : Politique des conseils scolaires sur la prévention de la violence.

Politique/Programmes Note n° 128 : Code de conduite provincial et codes de conduite des conseils scolaires.

Politique/Programmes Note n° 141 : Programme des conseils scolaires pour élèves faisant l'objet d'une suspension à long terme.

Politique/Programmes Note n° 142 : Programmes des conseils scolaires pour élèves faisant l'objet d'un renvoi.

Politique/Programmes Note n° 144 : Prévention de l'intimidation et intervention.

Politique/Programmes Note n° 145 : Discipline progressive et promotion d'un comportement positif chez les élèves.

### **Politiques du Conseil afférentes :**

- ADE09\_Discipline et sécurité des élèves.
- ADC34\_Comité des appels et des audiences de renvoi – CARR

### **Directives administratives afférentes :**

- ADE09-DA1\_Code de conduite
- ADE09-DA2\_Accès aux lieux scolaires et programme de « bonne arrivée » à l'école
- ADE09-DA3\_Discipline progressive et promotion d'un comportement positif
- ADE09-DA4\_Prévention et intervention en matière d'intimidation
- ADE09-DA5\_Violence en milieu scolaire
- ADE09-DA6\_Usage de drogues et d'alcool
- ADE09-DA7\_Suspension d'un élève
- ADE09-DA8\_Demande d'appel d'une suspension en vertu des articles 306 et 310
- ADE09-DA10\_Mesures de prévention et d'intervention en cas de crises
- ADE09-DA11\_Procédure d'évaluation du risque et de la menace
- ADE09-DA12\_Fouilles et saisies
- ADE09-DA19\_Sorties éducatives, culturelles et sportives
- ADE09-09\_GLOSSAIRE : Discipline et sécurité des élèves
- ADC34-DA1\_Procédures d'appel d'une suspension devant le CAAR
- ADC34-DA2\_Procédures d'audience en vue du renvoi possible d'un élève devant le CAAR

### **Guides de fonctionnement**

- Guide des suspensions, des renvois et des droits de recours, août 2009
- Guide du Comité des appels et des audiences de renvoi (CAAR), septembre 2009

- Guide sur la sécurité dans les écoles – Plan de Prévention et d'Intervention en cas de Crises (PPICC), Janvier 2010

**Protocole entre le CEPEO et les services policiers**

POUR INFORMATION



## RAPPORT SUR19-74

Réunion ordinaire du Conseil

2019-12-17

**TITRE :** Politique ELE11\_Utilisation d'animaux d'assistance

**BUT :** Présenter aux membres, pour décision, la nouvelle politique ELE11\_Utilisation d'animaux d'assistance

---

### RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

Le 9 septembre 2019, le gouvernement a publié la note 163 (NPP 163) : Politiques des conseils scolaires sur les animaux d'assistance. La NPP 163 exige que tous les conseils scolaires établissent des politiques publiques sur l'utilisation des animaux d'assistance d'ici le 1<sup>er</sup> janvier 2020.

Annexe A : La nouvelle politique ELE11\_Utilisation d'animaux d'assistance, pour décision.

---

### RECOMMANDATIONS :

**QUE soit reçu le rapport SUR19-74 portant sur la politique ELE11\_Utilisation d'animaux d'assistance.**

**QUE soit approuvée la politique ELE11\_Utilisation d'animaux d'assistance.**

---

### INCIDENCES FINANCIÈRES

Sans objet

### ÉCHÉANCE

17 décembre 2019

---

Surintendante de l'éducation,

---

Ann Mahoney

Directrice de l'éducation et  
secrétaire-trésorière,

---

Édith Dumont

**RÉSOLUTION :** XX  
**Date d'adoption :** 17 décembre 2019  
**En vigueur :** 17 décembre 2019  
**À réviser avant :**

---

## **PRÉAMBULE**

Le Conseil des écoles publiques de l'Est de l'Ontario (ci-après le « Conseil ») s'engage à respecter la dignité et l'autonomie des élèves et de ses employés ayant un handicap en vertu du *Code des droits de la personne* (ci-après le « Code ») en leur permettant d'être accompagnés par un animal d'assistance à moins que cela ne cause un préjudice injustifié, et ce, selon les procédures établies dans la directive administrative.

## **ÉNONCÉ DE POLITIQUE**

Le Conseil reconnaît que le recours à un animal d'assistance peut être, dans certains cas, une mesure d'accommodement appropriée afin de permettre à l'élève d'accéder aux services éducatifs offerts par le Conseil ou à l'employé de fournir sa prestation de travail.

## **PRINCIPES DIRECTEURS**

Le Conseil respecte ses obligations en vertu du *Code* et de la *Loi de 2005 sur l'accessibilité pour les personnes handicapées de l'Ontario*.

Le Conseil permet, dans les cas où cela est nécessaire, le recours par un élève ou par un employé à un animal d'assistance dans ses écoles.

Le Conseil met en place des processus cohérents et transparents permettant de prendre en ligne de compte les demandes de recours à des animaux d'assistance pour accompagner les élèves à l'école.

## **RÉFÉRENCES**

- [Note Politique/Programmes N° 163, Politiques des conseils scolaires sur les animaux d'assistance](#)
- [Loi sur l'éducation, L.R.O. 1990, chap. E.2 disposition 29.5 du paragraphe 8 \(1\)](#)
- [Code des droits de la personne de l'Ontario, L.R.O. 1990, chap. H.19](#)
- [Loi de 2005 sur l'accessibilité pour les personnes handicapées de l'Ontario, L.O. 2005, chap. 11](#)
- [Loi sur les droits des aveugles, L.R.O. 1990, chap. B.7](#)
- [Politique sur l'éducation accessible aux élèves handicapés, Commission ontarienne des droits de la personne](#)

## RAPPORT SUR19-75

**Réunion ordinaire du Conseil**

**2019-12-17**

**TITRE :** Révision de la politique FON02\_Politique environnementale

**BUT :** Présenter aux membres, pour décision, une révision de la politique FON02\_Politique environnementale

---

### RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

En 2012, le CEPEO a adopté la politique FON02 afin d'établir une politique environnementale en lien avec la certification ISO 14 001(volet administratif) et 14 000 (volet pédagogique). Plus précisément, le volet pédagogique couvert par la certification ISO 14 000 couvre uniquement le programme écoresponsable des élèves de la 5<sup>e</sup> année. Ainsi, au-delà de la certification ISO 14 000, le Service éducatif a développé une programmation éco-responsable qui tenait compte du continuum d'apprentissage des élèves de la maternelle à la 10<sup>e</sup> année.

Cette année, plus précisément, l'équipe du Service éducatif a procédé à la révision du programme éco-responsable de la 5<sup>e</sup> année pour que ce dernier soit revu et s'inscrive dans le continuum des activités prescrites de la maternelle à la 10<sup>e</sup> année en ce qui a trait à la programmation pédagogique écoresponsable.

### PROCHAINES ÉTAPES

Afin de s'aligner sur le développement pédagogique du CEPEO en matière d'écoresponsabilité, nous proposons que la programmation ISO 14 000 dédiée uniquement aux élèves de la 5<sup>e</sup> année soit arrimée avec les autres éléments de la programmation des élèves de la maternelle à la 10<sup>e</sup> année. Ainsi, la certification ISO 14000 pour les élèves de la 5<sup>e</sup> année ne serait plus soutenue sous la forme actuelle au profit d'une approche tout aussi efficace et plus cohérente avec le continuum des activités écoresponsables développées par le CEPEO.

### CONCLUSION

Depuis juin 2019, l'ensemble des écoles du CEPEO ont obtenu la certification canadienne d'Écoécoles Canada. Cette certification assure l'adhésion et le respect d'un ensemble rigoureux de critères provinciaux permettant d'évaluer la réalisation :

- de gestes écologiquement responsables,
- d'apprentissages en lien avec l'environnement.

Le CEPEO continuera de se démarquer dans le domaine de l'éco-responsabilité notamment par le biais :

- d'une programmation pédagogique allant de la maternelle à la 10<sup>e</sup> année;
- de MHS en environnement pour les élèves de 11<sup>e</sup> et 12<sup>e</sup>;
- de l'adoption, par l'entremise du plan stratégique 20-25, d'un programme visant une conception plus large et englobante du développement durable.

Les changements proposés se trouvent dans les annexes suivantes :

Annexe A – Politique FON02, en vigueur

Annexe B – Politique FON02, avec modifications

Annexe C – Politique FON02, ébauche finale, pour approbation

---

**RECOMMANDATIONS :**

**QUE soit reçu le rapport SUR19-75 portant sur la révision de la politique SUR19-75\_Politique environnementale.**

**QUE soit approuvée la révision de la politique SUR19-75\_Politique environnementale.**

---

**INCIDENCES FINANCIÈRES**

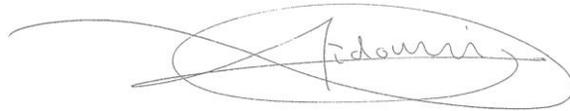
s.o.

**ÉCHÉANCE**

immédiatement

---

**Surintendant de l'éducation,**



---

**Amine H. Aidouni**

**Direction de l'éducation  
et secrétaire-trésorière,**



---

**Édith Dumont**

RÉSOLUTION 179-12 180-13  
Date d'adoption : 9 octobre 2012 24 septembre 2013  
En vigueur : 9 octobre 2012 24 septembre 2013  
À réviser avant :

Directives administratives et date d'entrée en vigueur :

---

## **OBJECTIF :**

1. Le Conseil des écoles publiques de l'Est de l'Ontario s'engage à devenir un leader actif dans la protection de l'environnement en mettant en place un programme d'éducation environnementale ainsi que des mesures qui limiteront ou supprimeront l'impact négatif de ses actions sur l'environnement. Le Conseil se dote d'une politique environnementale qui convie son personnel et les élèves au respect de l'environnement dans l'ensemble et à l'extérieur de ses installations.
2. La direction de l'éducation et secrétaire-trésorière du CEPEO endosse la réalisation des énoncés suivants dans le cadre de sa politique environnementale :

### **Volet administratif : ISO 14001**

- poursuivre les objectifs et les réalisations du CEPEO dans le domaine de l'environnement en menant ses activités dans le respect de la cause de la prévention de la pollution;
- respecter les obligations légales prescrites par les Lois et règlements en matière d'environnement ;
- dresser un encadrement pour s'assurer de la conformité du Conseil avec sa politique environnementale établie et démontrer sa conformité à la norme ISO 14001;
- effectuer à des périodes fixes des vérifications qui détermineront l'efficacité de son système de gestion environnementale;
- revoir périodiquement ses pratiques en matière environnementale qui visent l'amélioration continue selon le cycle PFVA : Planifier, Faire, Vérifier, Agir;
- favoriser les initiatives de responsabilité environnementale auprès de ses partenaires, son personnel, ses élèves et leurs parents.

### **Volet d'éducation environnementale :**

- poursuivre la mise en œuvre du programme d'éducation environnementale *ISO 14000 pour les élèves* afin de :
  - assurer, chez les élèves, l'acquisition des connaissances, des habiletés et des perspectives qui favorisent une compréhension des liens fondamentaux les unissant aux autres, au monde qui les entoure et à tous les êtres vivants;
  - intensifier l'engagement des élèves au moyen non seulement d'actions qui entraînent une gestion écoresponsable de leur environnement, mais aussi de leur participation active à des projets portant sur l'environnement qui établissent des liens entre l'école et la communauté;
  - accroître la capacité des leaders du CEPEO à mettre en œuvre des programmes d'éducation environnementale et des pratiques de gestion écologiques fondées sur des données probantes.

Références : Politique ADE05

RÉSOLUTION 179-12 180-13  
Date d'adoption : 9 octobre 2012 24 septembre 2013  
En vigueur : 9 octobre 2012 24 septembre 2013  
À réviser avant :

Directives administratives et date d'entrée en vigueur :

---

### **OBJECTIF :**

1. Le Conseil des écoles publiques de l'Est de l'Ontario s'engage à devenir un leader actif dans la protection de l'environnement en mettant en place un programme d'éducation environnementale ainsi que des mesures qui limiteront ou supprimeront l'impact négatif de ses actions sur l'environnement. Le Conseil se dote d'une politique environnementale qui convie son personnel et les élèves au respect de l'environnement dans l'ensemble et à l'extérieur de ses installations.
2. La direction de l'éducation et secrétaire-trésorière du CEPEO endosse la réalisation des énoncés suivants dans le cadre de sa politique environnementale :

### **Volet administratif : ISO 14001**

- poursuivre les objectifs et les réalisations du CEPEO dans le domaine de l'environnement en menant ses activités dans le respect de la cause de la prévention de la pollution;
- respecter les obligations légales prescrites par les Lois et règlements en matière d'environnement ;
- dresser un encadrement pour s'assurer de la conformité du Conseil avec sa politique environnementale établie et démontrer sa conformité à la norme ISO 14001;
- effectuer à des périodes fixes des vérifications qui détermineront l'efficacité de son système de gestion environnementale;
- revoir périodiquement ses pratiques en matière environnementale qui visent l'amélioration continue selon le cycle PFVA : Planifier, Faire, Vérifier, Agir;
- favoriser les initiatives de responsabilité environnementale auprès de ses partenaires, son personnel, ses élèves et leurs parents.

### **Volet d'éducation environnementale :**

- poursuivre la mise en œuvre du programme d'éducation environnementale du **CEPEO ISO 14000 pour les élèves** afin de :
  - assurer, chez les élèves, l'acquisition des connaissances, des habiletés et des perspectives qui favorisent une compréhension des liens fondamentaux les unissant aux autres, au monde qui les entoure et à tous les êtres vivants;
  - intensifier l'engagement des élèves au moyen non seulement d'actions qui entraînent une gestion écoresponsable de leur environnement, mais aussi de leur participation active à des projets portant sur l'environnement qui établissent des liens entre l'école et la communauté;
  - accroître la capacité des leaders du CEPEO à mettre en œuvre des programmes d'éducation environnementale et des pratiques de gestion écologiques fondées sur des données probantes.

Références :

Politique ADE05

Date d'adoption : 9 octobre 2012 24 septembre 2013  
En vigueur : 9 octobre 2012 24 septembre 2013  
À réviser avant :

Directives administratives et date d'entrée en vigueur :

---

## **OBJECTIF :**

1. Le Conseil des écoles publiques de l'Est de l'Ontario s'engage à devenir un leader actif dans la protection de l'environnement en mettant en place un programme d'éducation environnementale ainsi que des mesures qui limiteront ou supprimeront l'impact négatif de ses actions sur l'environnement. Le Conseil se dote d'une politique environnementale qui convie son personnel et les élèves au respect de l'environnement dans l'ensemble et à l'extérieur de ses installations.
2. La direction de l'éducation et secrétaire-trésorière du CEPEO endosse la réalisation des énoncés suivants dans le cadre de sa politique environnementale :

### **Volet administratif : ISO 14001**

- poursuivre les objectifs et les réalisations du CEPEO dans le domaine de l'environnement en menant ses activités dans le respect de la cause de la prévention de la pollution;
- respecter les obligations légales prescrites par les Lois et règlements en matière d'environnement ;
- dresser un encadrement pour s'assurer de la conformité du Conseil avec sa politique environnementale établie et démontrer sa conformité à la norme ISO 14001;
- effectuer à des périodes fixes des vérifications qui détermineront l'efficacité de son système de gestion environnementale;
- revoir périodiquement ses pratiques en matière environnementale qui visent l'amélioration continue selon le cycle PFVA : Planifier, Faire, Vérifier, Agir;
- favoriser les initiatives de responsabilité environnementale auprès de ses partenaires, son personnel, ses élèves et leurs parents.

### **Volet d'éducation environnementale :**

- poursuivre la mise en œuvre du programme d'éducation environnementale du CEPEO afin de :
  - assurer, chez les élèves, l'acquisition des connaissances, des habiletés et des perspectives qui favorisent une compréhension des liens fondamentaux les unissant aux autres, au monde qui les entoure et à tous les êtres vivants;
  - intensifier l'engagement des élèves au moyen non seulement d'actions qui entraînent une gestion écoresponsable de leur environnement, mais aussi de leur participation active à des projets portant sur l'environnement qui établissent des liens entre l'école et la communauté;
  - accroître la capacité des leaders du CEPEO à mettre en œuvre des programmes d'éducation environnementale et des pratiques de gestion écologiques fondées sur des données probantes.

Références : Politique ADE05



## RAPPORT SUR19-76

Réunion ordinaire du Conseil

2019-12-17

**TITRE :** Programmes d'actualisation linguistique en français (ALF) et d'appui aux nouveaux arrivants (PANA)

**BUT :** Présenter aux membres, pour information, un sommaire des initiatives du CEPEO dans le cadre des programmes ALF-PANA

---

### RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

Au cours des dernières décennies, la francophonie ontarienne a évolué et nos communautés scolaires se sont enrichies d'une diversité grandissante. L'intégration et la réussite scolaire de l'ensemble des élèves sont appuyées par des initiatives pédagogiques variées. D'un point de vue systémique, les résultats académiques du CEPEO démontrent que les apprenants répondent aux attentes du programme-cadre de français. Notons, à cet effet, que la mise en œuvre des programmes cadres de l'ALF et du PANA contribuent à cette réussite en répondant de manière différenciée à la variété des profils scolaires, langagiers et socio-affectifs des élèves.

#### 1. DÉFINITIONS

##### 1.1 Programme-cadre de l'ALF

L'élève admis à l'école de langue française et dont le français n'est pas la langue d'expression peut bénéficier du programme d'ALF. Le programme-cadre ALF comporte les mêmes attentes que le programme-cadre de français régulier. De plus, il présente des stratégies d'enseignement et d'apprentissage différenciées permettant d'appuyer les apprenants de la langue ou les francophones émergents.

Le programme-cadre d'ALF confie à tous les intervenants de l'équipe-école, indépendamment de la matière enseignée, la responsabilité collective de faire progresser l'élève à un niveau de compétences langagières élevé afin d'assurer sa réussite scolaire.

##### 1.2 Programme-cadre du PANA

Le programme-cadre d'appui aux nouveaux arrivants s'adresse à l'élève qui provient d'un autre pays et qui a besoin de se familiariser avec la société canadienne et le système d'éducation en langue française de l'Ontario. Cet élève peut avoir vécu des interruptions dans sa scolarité ou connu un système d'éducation différent du nôtre. Cet élève peut également nécessiter des mises à niveau dans diverses matières scolaires afin d'être en mesure de suivre le programme-cadre de l'Ontario. Cet élève peut être un francophone émergent.

De plus, ce programme permet à l'élève de faire une mise à niveau de ses compétences de base en littératie, c'est-à-dire en communication orale, en lecture et en écriture, lesquelles sont indispensables à son intégration sociale, à son appropriation de la vie canadienne et à sa réussite scolaire. Plus spécifiquement, à l'élémentaire (1<sup>ère</sup> à la 8<sup>e</sup>), le programme-cadre du PANA permet à l'élève de faire une mise à niveau de ses compétences en mathématiques et en sciences et technologies. En ce qui concerne les

élèves du secondaire, les mathématiques, les sciences et les technologies feront l'objet d'adaptation, s'il y a lieu, à l'intérieur même des cours réguliers.

Les écoles de langue française sont tenues d'offrir les programmes de l'ALF et du PANA. Ces programmes visent le développement de compétences principalement dans les matières de base (français et mathématiques) en vue d'une transition vers les programmes d'études réguliers.

## **2. IDENTIFICATION, PISTAGE ET PRESTATION DE SERVICE**

### **2.1 Identification**

Les tests diagnostiques servent à identifier les forces, les défis et les besoins de l'élève. Voici les données prises en compte afin d'identifier les élèves qui nécessitent un appui ALF-PANA :

- les résultats des bulletins scolaires antérieurs;
- les tests de l'OQRE;
- à l'école élémentaire, les données additionnelles recueillies à l'aide de tests de dépistage.

### **2.2 Pistage (voir Annexe A) :**

Une collecte de données est effectuée à plusieurs reprises au cours de l'année scolaire à l'aide de tests diagnostiques permettant le monitoring de la progression des élèves.

### **2.3 Prestation de service (voir Annexe B) :**

Une fois le profil des élèves établi, par l'entremise des données fournies par les divers outils d'évaluation, les élèves reçoivent un appui scolaire répondant à leurs besoins.

### **2.4 Programme de la maternelle / jardin jusqu'à la 2<sup>e</sup> année**

L'élève est intégré dans la classe régulière. Étant donné que les apprentissages en littératie sont aux stades émergents et débutants, l'intégration se fait plus facilement. La différenciation pédagogique est privilégiée à même la salle de classe et à l'aide de l'enseignement par petits groupes.

### **2.5 Programme de la 3<sup>e</sup> année à la 6<sup>e</sup> année**

Différents modèles de prestation de services sont déployés en fonction des compétences langagières des élèves :

- Différenciation pédagogique en classe et enseignement par petits groupes;
- Retrait partiel occasionnel avec l'appui d'enseignants spécialistes.

### **2.6 Programme de la 7<sup>e</sup> et 8<sup>e</sup> année**

- Classes d'accueil aux é.s.p. De La Salle et Omer-Deslauriers pour les élèves ayant des retards significatifs sur le plan langagier et affichant un écart de scolarisation important;
- Intégration des élèves dans certains cours et activités de l'école afin de faciliter leur socialisation avec leurs pairs.

### **2.7 Programme de la 9<sup>e</sup> à la 12<sup>e</sup> année**

- Mise en œuvre des cours du PANA et de l'ALF à même l'horaire régulier sous la forme d'un bloc d'enseignement;

- Pour les autres cours que le français, intégration des élèves dans les filières correspondant à leur niveau de compétence en littératie;
- Une période d'enseignement dédiée au programme ALF-PANA afin de suivre le progrès des élèves identifiés dans les cours réguliers, dans chaque école secondaire.

## CONCLUSION

Notons que certaines initiatives sont en cours afin d'appuyer le développement professionnel des enseignantes et des enseignants responsables de l'enseignement du français (stratégies de différenciation pédagogique), du personnel responsable du ALF-PANA ainsi que des enseignantes et enseignants LEAD.

De plus, des écoles ont également ciblées et reçoivent un accompagnement accru du Service éducatif en matière de littératie.

Le CEPEO met aussi à la disposition de ses écoles les appuis suivants :

- Le programme des travailleurs en établissement (TÉÉ) qui offre un soutien aux nouveaux arrivants tant du point de vue de l'élève que de sa famille;
- L'attribution d'une enseignante ou enseignant LEAD à l'élémentaire;
- Le programme de moniteurs de langues pour les écoles rencontrant les critères du Programme Odyssee (Écoles éloignées présentant une forte proportion d'élèves ayant un profil ALF et / ou PANA);
- Les tuteurs en francisation;
- Les camps d'été de littératie à l'intention des élèves ALF et PANA.

Finalement, mentionnons que le CEPEO a reçu l'approbation de l'Ordre des enseignants de l'Ontario lui permettant d'être pourvoyeur officiel des Qualifications additionnelles (QA) ALF et PANA auprès de son personnel enseignant.

Annexe A - Pistage systématique  
Annexe B - Prestation de service

---

## RECOMMANDATION :

**QUE soit reçu le rapport SUR19-76 portant sur les programmes de l'ALF et de PANA au CEPEO.**

---

### INCIDENCES FINANCIÈRES

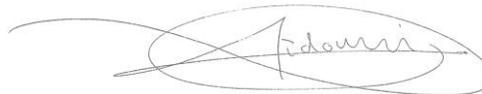
s.o.

### ÉCHÉANCE

s.o.

---

**Surintendant de l'éducation,**



---

**Amine H. Aïdouni**

**Direction de l'éducation et secrétaire-  
trésorière,**



---

**Édith Dumont**

Annexe A

Pistage systématique

<b>PMJE</b>			
<b>Outils d'évaluation</b>	<b>Identification des lettres et des sons</b>	Outil d'évaluation des acquis langagiers <b>OÉAL</b> . <b>(Communication Orale à la Petite Enfance (COPE))</b> *L'administration de l'OÉAL s'applique aux écoles qui ont suivi le programme COPE	<b>GB+</b>
<b>Consignation des données</b>	À la plateforme Parcours Vers la Réussite (PVR)	Dans le tableau centralisé	À la plateforme Parcours Vers la Réussite (PVR)
<b>Période d'administration</b>	<b>octobre, janvier et juin</b>	<b>début (novembre) et fin d'année</b>	<b>juin de la 2e année du PMJE</b>
<b>Progression</b>	à trois reprises	à deux reprises	niveau 2 (directionnalité et correspondance mot-à-mot)

<sup>1</sup> Il est à noter que les seuils de réussite de la fiche d'observation GB+ correspondent au programme-cadre de français. Il est possible que l'élève qui n'atteint pas les seuils ait un profil ALF. Nous sommes à la mise à l'essai de [seuils](#) pour l'élève ayant un profil ALF. Ces seuils permettent de déterminer le niveau scolaire de l'élève dans le programme ALF.

1 <sup>re</sup> à la 8 <sup>e</sup> année (programme-cadre de français régulier)							
Outils d'évaluation		<a href="#">GB+</a> <sup>1</sup>			<a href="#">TACLEF</a>		
Consignation des données		à la plateforme Parcours Vers la Réussite (P.V.R.)			Dans tableau CEPEO ou tableau dynamique		
Période d'administration		profil d'entrée	évaluation au service	profil de sortie	Identification (au besoin)	évaluation au service	profil de sortie
Échéance proposée		fin octobre		juin	fin octobre	tout au long de l'année	juin
1 <sup>re</sup> année	Progression	3-4	5 - 9	10-13	fin octobre	tout au long de l'année	fin juin
2 <sup>e</sup> année	Progression	10-13	15-18	19-22	fin octobre	tout au long de l'année	fin juin
3 <sup>e</sup> année	Progression	19-22	23 à 27	30	fin octobre	tout au long de l'année	fin juin
4-8 <sup>e</sup> année	Période d'administration	au besoin			fin octobre	tout au long de l'année	fin juin
	Progression	si < 30			fin octobre	tout au long de l'année	fin juin

<sup>1</sup> Il est à noter que les seuils de réussite de la fiche d'observation GB+ correspondent au programme-cadre de français. Il est possible que l'élève qui n'atteint pas les seuils ait un profil ALF. Nous sommes à la mise à l'essai de [seuils](#) pour l'élève ayant un profil ALF. Ces seuils permettent de déterminer le niveau scolaire de l'élève dans le programme ALF.

Annexe B - Prestation de service

<b>ALF</b>				
<b>Profil de l'élève Programme</b>	<b>Besoins de l'élève</b>	<b>Mesures d'appui en français</b>	<b>Mesures d'appui dans les autres matières</b>	<b>Types de regroupement</b>
Paliers 0-1 Francisation ALF	Très grand besoin	Appui intensif (tuteur, moniteur, enseignant ALF / PANA)	Appui soutenu Étayage différenciation	Classe pour apprenants de la langue (ALF / PANA ou enseignement indirect (EI)) Classe régulière
Palier 2 (acquis) ALF	Grand besoin	Appui soutenu (tuteur, moniteur, enseignant ALF / PANA)	Appui soutenu Étayage différenciation	Classe pour apprenants de la langue (ALF / PANA ou enseignement indirect (EI)) Classe régulière
Palier 3 (acquis) ALF	Besoin modéré	Appui occasionnel et différenciation (tuteur, moniteur, enseignant ALF / PANA).		Classe régulière
Palier 4 (acquis) Français	Besoin léger	Appui ponctuel et différenciation (tuteur, moniteur, enseignant ALF / PANA)		Classe régulière
<b>PANA</b>				
<b>Profil de l'élève nouvel arrivant</b>	<b>Besoins de l'élève</b>	<b>Mesures d'appui dans les matières du PANA</b>		<b>Types de regroupement</b>
3 ans et plus d'écart	Très grand besoin	Appui intensif (tuteur, enseignant ALF/PANA)		Classe pour nouveaux arrivants / ressource - Classe régulière
2 ans d'écart	Grand besoin	Appui soutenu (tuteur, enseignant ALF/PANA) Étayage et différenciation		Classe régulière
1 an ou moins d'écart	Besoin modéré	Appui occasionnel (tuteur, enseignant ALF/PANA) Étayage et différenciation		Classe régulière



## RAPPORT DIR19-20

**Réunion ordinaire du Conseil**

**2019-12-17**

**TITRE :** Coûts d'impression et d'expédition de la documentation pour les réunions du Conseil et de ses comités

**BUT :** Présenter aux membres, pour information, une analyse des coûts de l'impression et de l'expédition de la documentation pour les réunions du Conseil et de ses comités

---

### RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

Suite à une requête d'un membre déposée à la réunion du Conseil du 24 septembre 2019, la gestion a procédé à une analyse des coûts d'impression et d'expédition des divers documents relatifs aux réunions du Conseil et de ses comités.

Une analyse du nombre de copies produites pour les réunions du Conseil et de ses comités en 2018-2019 démontre que 45 544 pages de documentation ont été fournies aux membres et à la gestion pour les réunions en public, à huis clos et à huis clos restreint (voir Annexe A).

Une analyse des coûts, incluant les fournitures, les frais de photocopie, les frais d'expédition et les heures de travail encourus dans le cadre de la préparation de la documentation démontre des dépenses annuelles s'élevant à environ 8 647,03 \$ (voir Annexe B).

---

### RECOMMANDATION :

**QUE soit reçu le rapport DIR19-20 portant sur l'impression et l'expédition de la documentation papier pour les réunions du Conseil et de ses comités.**

---

### INCIDENCES FINANCIÈRES

Économies annuelles potentielles d'environ 5 866,16 \$

### ÉCHÉANCE

s.o.

---

Direction de l'éducation et secrétaire-  
trésorière,

---

**Édith Dumont**

RÉUNION	DATE (18-19)	NOMBRE DE PAGES							ENVOIS POSTAUX / MESSAGERIE	
		PUBLIC	HUIS CLOS	HUIS CLOS RESTREINT	NOMBRE DE COPIES IMPRIMÉES	PUB	HC	HCR		TOTAL
CCED	18 septembre	10	0	0	7	70	0	0	70	1
Vérification	19 septembre	5	46	0	8	40	368	0	408	
Ordinaire	25 septembre	37	43	9	25	925	1075	225	2225	1
IMMOS	2 octobre	0	48	0	14	0	672	0	672	1
CCED	16 octobre	23	0	0	7	161	0	0	161	1
CPP	17 octobre	0	0	0	0	0	0	0	0	
Évaluation DE	23 octobre	0	0	17	9	0	0	153	153	1
Ordinaire	23 octobre	38	29	12	25	950	725	300	1975	
Autochtone	6 novembre	25	0	0	7	175	0	0	175	1
Politiques	15 novembre	0	30	0	5	0	150	0	150	0
CCED	20 novembre	66	0	0	7	462	0	0	462	1
Vérification	21 novembre	4	78	0	8	32	624	0	656	
Ordinaire	27 novembre	98	112	34	25	2450	2800	850	6100	1
Inaugurale	4 décembre	4	0	0	75	300	0	0	300	1
Ordinaire	18 décembre	58	81	0	25	1450	2025	0	3475	1
CPP	16 janvier	58	0	0	0	0	0	0	0	0
Autochtone	22 janvier	0	0	0	7	0	0	0	0	1
Ordinaire	29 janvier	52	43	0	25	1300	1075	0	2375	1
IMMOS	5 février	0	81	0	14	0	1134	0	1134	1
CCED	19 février	22	0	0	7	154	0	0	154	1
Ordinaire	26 février	45	68	5	25	1125	1700	125	2950	1
Politiques	26 février	0	18	0	5	0	90	0	90	
Autochtone	5 mars	46	0	0	8	368	0	0	368	1
CPP	6 mars	6	0	0	0	0	0	0	0	
Ordinaire	26 mars	65	23	0	25	1625	575	0	2200	1
Politiques	26 mars	0	7	0	5	0	35	0	35	
IMMOS	19 mars	0	86	0	14	0	1204	0	1204	1
CCED	16 avril	31	0	0	7	217	0	0	217	1
Politiques	16 avril	0	50	0	5	0	250	0	250	
Ordinaire	23 avril	95	13	0	25	2375	325	0	2700	1
Politiques	23 avril	0	20	0	5	0	100	0	100	
Autochtone	30 avril	50	0	0	7	350	0	0	350	1
CPP	1er mai	33	0	0	0	0	0	0	0	
CCED	21 mai	66	0	0	7	462	0	0	462	1
Vérification	22 mai	5	77	0	8	40	616	0	656	
Politiques	27 mai	0	27	0	5	0	135	0	135	1
Ordinaire	27 mai	94	89	0	25	2350	2225	0	4575	
IMMOS	4 juin	0	32	0	14	0	448	0	448	1
Extraordinaire	11 juin	56	27	1	25	1400	675	25	2100	1
Politiques	11 juin	0	35	0	5	0	175	0	175	
CCED	18 juin	17	0	0	7	119	0	0	119	1
Politiques	25 juin	0	13	0	5	0	65	0	65	1
Ordinaire	25 juin	190	31	7	25	4750	775	175	5700	
<b>TOTAL :</b>		<b>1299</b>	<b>1207</b>	<b>85</b>	<b>557</b>	<b>23650</b>	<b>20041</b>	<b>1853</b>	<b>45544</b>	<b>27</b>

<b>PAPIER   IMPRIMANTE   FOURNITURES</b>			
<b>DESCRIPTION</b>	<b>COÛT</b>	<b>UNITÉS</b>	<b>TOTAL</b>
Contrat photocopieur (70 % du coût x 10 mois)	312,69\$	7	2 188,83\$
Papier ( blanc)	0,007\$	11825	82,78\$
Papier (couleur)	0,013\$	10947	142,31\$
Coût par copie (moyenne couleur / noir et blanc)	0,03\$	45544	1 366,32\$
Broches	25,00\$	2	50,00\$
Enveloppes plastifiées	0,59\$	216	127,44\$
<b>SOUS-TOTAL   PAPIER   IMPRIMANTE   FOURNITURES</b>			<b>3 957,68\$</b>
<b>EXPÉDITION</b>			
<b>DESCRIPTION</b>	<b>COÛT</b>	<b>ENVOIS / UNITÉS</b>	<b>TOTAL</b>
Coût par cycle de livraison (Speedy) - moyenne	86,76\$	27	2 342,52\$
Envoi XPressPost - Pembroke - coût moyen	14,37\$	27	387,99\$
Boîte postale - Pembroke (location annuelle)	187,58\$	1	187,58\$
<b>SOUS-TOTAL   EXPÉDITION</b>			<b>2 918,09\$</b>
<b>RESSOURCES HUMAINES</b>			
<b>DESCRIPTION</b>	<b>TAUX HORAIRE</b>	<b>UNITÉS</b>	<b>TOTAL</b>
Temps actif de préparation (employée niveau IV)	30,96\$	40,5	1 253,88\$
Temps actif de préparation (employé niveau III)	25,55\$	20,25	517,39\$
<b>SOUS-TOTAL   RESSOURCES HUMAINES</b>			<b>1 771,27\$</b>
<b>TOTAL DES COÛTS ANNUELS</b>			<b>8 647,03\$</b>

<b>ÉCONOMIES POTENTIELLES ESTIMÉES</b>	
Papier : réduction de 70 %	157,56\$
Copies : réduction de 70 %	956,42\$
Broches : réduction 70 %	35,00\$
Enveloppes : 100 %	127,44\$
Expédition : 100 %	2 918,09\$
Ressources humaines : 100 %	1 771,27\$
<b>TOTAL</b>	<b>5 965,78\$</b>